

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2006 - 6

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| Date : 21/09/2006 | Objet : Document d'objectifs du site « <u>CHEVAL BLANC – MONTAGNE DES BOULES – BARRE DES DOORBES</u> » (N° FR 93 01530) au titre de la Directive Habitats | Vote : unanimité |
|----------------------|---|---------------------|

Le CSRPN réuni le 21 septembre 2006, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux, objectifs, mesures de gestion) du site cité en objet ; présenté par l'ONF 04, opérateur du site.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN « Zone Alpine » du 06/07/2006 qui a fait l'objet d'un compte rendu publié sur l'Extranet CSRPN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Remarques formulées (en complément de celles mentionnées dans le compte-rendu du groupe de travail du 06/07/2006) :

Volet « diagnostic écologique et enjeux de conservation » :

- Dans les listes d'espèces présentes sur le site, préciser pour chaque espèce s'il s'agit d'une information tirée de la bibliographie ou bien d'observations récentes. Certaines données semblent douteuses, ou anciennes.
- Dans la description méthodologique des inventaires biologiques, dresser un bilan des connaissances acquises sur le site, en insistant notamment sur les données manquantes et qui mériteraient des inventaires complémentaires.

Volet « gestion ».

- Habitat 9560 « bois sud-alpiens de Genévrier thurifère » : dans la description du patrimoine naturel, cet habitat est présenté dans la rubrique « forêts », alors qu'il est considéré comme un « milieu ouvert » dans la partie gestion . Argumenter ce dernier choix.
- Brûlages dirigés : il est proposé de basculer le texte présentant cette pratique du paragraphe « incendies » au paragraphe « agriculture et pastoralisme », car les brûlages dirigés sont surtout pratiqués par les éleveurs et ne doivent pas être confondus avec les incendies.
- Objectif n°2 : dans l'intitulé, remplacer « forêts de pente » par « Tiliaie-Erabraie ».

Avis N° 2006-6 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 06/07/06 complétées des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour la vérification des mesures de gestion.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé